

Pourquoi la France a-t-elle occupé la Ruhr ?

In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°51, juillet-septembre 1996. pp. 56-67.

Abstract

Why did France occupy the Ruhr?, Stanislas Jeannesson.

The Poincare government wanted to give the 1923 Ruhr occupation a pacifist, temporary and limited vision. But next to the hidden long-term economic objectives, there were also political and strategic objectives. The occupation was supposed to serve not only to take guarantees for reparations, but also to create a protectorat to assure, beyond the withdrawal of the troops scheduled for 1935, French security. Some occupation officials even wanted to assure a cultural and civilizing presence on the Rhine after a century of Prussian domination. The occupation of the Ruhr was therefore essentially political. The real aim was to improve the Treaty of Versailles by force in order to correct its imbalances : the supply of French steel industry in German coke and security on the Rhine. Its failure was due to the way in which decisions were taken, in closed committee, without any consistency between the various decision-making groups.

Citer ce document / Cite this document :

Jeannesson Stanislas. Pourquoi la France a-t-elle occupé la Ruhr ?. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°51, juillet-septembre 1996. pp. 56-67.

doi : 10.3406/xxs.1996.4457

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1996_num_51_1_4457

POURQUOI LA FRANCE A-T-ELLE OCCUPÉ LA RUHR?

Stanislas Jeannesson

On connaît assez bien les raisons économiques qui ont poussé le gouvernement français à occuper la Ruhr en janvier 1923. Stanislas Jeannesson démonte ici les ressorts politiques et stratégiques d'une décision prise en comité restreint, sans concertation nationale et internationale, qui portait sans doute ainsi les raisons de son échec final.

D'un pas tranquille et sûr, l'ingénieur, dossiers sous le bras et parapluie à la main, marche aux côtés du douanier, sacoché en bandoulière¹. Tous deux s'avancent le long d'une voie ferrée, et contemplant d'un œil satisfait les hauts-fourneaux en pleine activité. Les cheminées d'usines assombrissent le ciel d'une fumée grisâtre. La scène, signée de Louis Sabattier, fait la couverture de *L'Illustration* du samedi 13 janvier 1923. Sous-titrée «L'occupation de la Ruhr, l'ingénieur et le douanier français», elle s'accompagne d'un extrait du discours que Poincaré prononce à la Chambre le 15 décembre 1922. Le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères

rassure sur les intentions purement économiques et pacifiques de la France. Il s'agit là, on s'en doute, d'un dessin. Les contraintes de parution de l'hebdomadaire ne permettront de publier les premières photographies de la Ruhr que la semaine suivante. Au reste, un photographe eût été bien en peine de prendre un cliché qui ressemblât à la scène représentée; on sait que, dès le 13 janvier, le gouvernement allemand décrète la résistance passive dans l'ensemble des territoires occupés (Ruhr et Rhénanie), entraînant un ralentissement rapide, puis une paralysie de l'activité économique de la région. Par ailleurs, ce que le dessin de Sabattier se garde bien de montrer, ce sont les 47 000 soldats français et belges, qui occupent toute la Ruhr, dès le 16 janvier, pour assurer la sécurité des 72 ingénieurs de la MICUM (Mission interalliée de contrôle des usines et des mines, créée *ad hoc* quelques jours plus tôt).

Aussi loin de la réalité soit-il, ce dessin a le mérite d'illustrer parfaitement la vision que le gouvernement Poincaré veut donner de l'occupation à l'opinion française et internationale: celle d'une simple opération d'huissier, légale, justifiée par le traité de Versailles, pacifique, provisoire et limitée. La France occupe la Ruhr pour priver l'Allemagne des ressources de

1. Cet article est le fruit d'une partie de notre thèse de doctorat d'histoire, rédigée sous la direction du professeur Georges-Henri Soutou, et soutenue en octobre 1995 à l'Université de Paris IV Sorbonne: «La France, Poincaré et la Ruhr, 1922-1924».

sa principale région industrielle, pour faire ainsi pression sur le gouvernement allemand, l'amener à reprendre au plus vite ses paiements de réparations, et en attendant qu'il y consente, pour se servir sur place en charbon et en coke. C'est la définition même du gage productif. Et le dessin de Sabattier fait écho aux paroles que lance Poincaré devant les députés le jour même de l'occupation, le 11 janvier 1923: «L'Allemagne ne nous a pas donné le charbon qu'elle nous devait. Il est naturel que nous allions le chercher maintenant sur le carreau des mines. Nous allons chercher du charbon et voilà tout»¹. Rien de plus, rien de moins. Tout cela est d'une clarté limpide. Trop limpide?

On ne peut accorder crédit aux justifications officielles présentées le 11 janvier. En entrant dans la Ruhr, la France ne recherche pas la stricte application du traité, comme tend à le faire croire l'image encore trop fréquemment répandue du juriste Poincaré. Elle a au contraire sans doute déjà la volonté d'étendre son influence en Europe au-delà des limites prévues par le traité. Mais les choses se compliquent quand on tente de démêler les intentions précises de Poincaré de celles des militaires, des fonctionnaires du Quai d'Orsay, des industriels du Comité des Forges ou du personnel présent en Rhénanie. La France ne va pas dans la Ruhr pour une raison particulière, mais avec la pensée de réaliser tout un ensemble d'objectifs divers et complémentaires: des objectifs économiques, les uns avoués, les autres non; mais aussi, ce qu'on ignore généralement, des objectifs politiques.

Pour une majorité de Français, en tout cas pour ceux qui soutiennent en janvier 1922 l'arrivée de Raymond Poincaré au pouvoir, le traité de Versailles n'a pas résolu les deux questions centrales et lan-

cinantes qui conditionnent l'ensemble de la politique française: celle des réparations et celle de la sécurité. Le traité ne définit pas le montant des réparations (fixé à 132 milliards de marks-or le 28 avril 1921), ne précise pas clairement de quels moyens de pression disposent les alliés pour forcer l'Allemagne à payer en cas de besoin², et surtout, s'il oblige l'Allemagne à livrer aux alliés du charbon et du coke, en quantité considérable, il ne le fait que pour dix ans. En 1922, la France commence sérieusement à se demander ce qu'il adviendra de sa sidérurgie après 1930.

D'autre part, le traité garantit la sécurité de la France essentiellement par l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin, et surtout des têtes de pont de Cologne, Coblenze et Mayence. Mais là encore, la garantie est provisoire. La France doit évacuer Mayence en 1935. Clemenceau, qui désirait d'abord la constitution sur le Rhin d'États tampons neutres, démilitarisés et séparés du Reich, s'est rangé à cette solution bâtarde lorsque Wilson et Lloyd George lui ont proposé la garantie immédiate de leurs pays en cas d'agression. Aussi, quand le Sénat américain ne ratifie pas le traité et que cette garantie est annulée, nombre de Français se sentent trahis et floués. C'est une idée très répandue à l'époque, dans les milieux politiques, militaires et industriels, et pas seulement chez les sympathisants de l'Action Française, qu'il est logique, puisque le «compromis rhénan» a échoué, que la France revienne à ses conceptions premières et travaille, à nouveau, à la création, sur la rive gauche du Rhin, d'une entité politique autonome, qui pourrait demeurer dans le cadre du Reich, mais serait en fait un véritable protectorat.

1. *Document politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1923, p. 27-38.

2. Ainsi, Français et Anglais interpréteront différemment le paragraphe 18 de l'annexe II à la partie VIII du traité, les uns pour justifier l'occupation, les autres pour démontrer son illégalité. Rappelons qu'à aucun moment le traité n'indique l'occupation de la Ruhr comme une sanction possible.

La conception du gage productif part d'une constatation et d'une interprétation. D'abord le fait, indéniable, que l'Allemagne ne paie pas les réparations, ou du moins les paie mal. Sur le forfait de 20 milliards de marks-or payable avant le 1^{er} mai 1921, elle n'a versé que 7,5 milliards. De cette date au 31 décembre 1922, elle ne s'est acquittée que de 2,9 des 4,9 milliards qu'elle aurait dû payer. Au total donc, depuis 1919, sur une somme d'environ 25 milliards, l'Allemagne n'en a versé que 10,5, dont, à cause de la priorité belge, la France n'a touché que le cinquième¹.

Ensuite l'idée que l'Allemagne ne paie pas parce qu'elle ne le veut pas. Pour Poincaré, comme pour la grande majorité des journalistes et publicistes de l'époque, le problème des réparations n'est pas tant une question de capacité de paiement, comme l'affirment Keynes et les banquiers américains, que de volonté de paiement. L'occupation de la Ruhr est là pour créer cette volonté. Nombreux sont ceux qui pensent que le Reich, dont la richesse économique est sortie intacte de la guerre, non seulement ne veut pas s'exécuter devant la loi des vainqueurs, mais sabote exprès ses finances pour démontrer aux yeux du monde son insolvabilité². Dans ce contexte, les demandes de moratoire, de plus en plus pressantes et exigeantes, qui jalonnent l'année 1922, sont ressenties en France comme autant de provocations inacceptables. Mais de là à occuper la Ruhr, le pas est difficile à franchir. La décision de Poincaré ne se prend pas sans hésitations. Il faut bien comprendre que l'impasse de la fin de 1922 est l'abou-

tissement d'un long processus, d'une évolution parallèle des points de vue français, anglais et allemand, qui ne cessent de se modifier, mais sans jamais se rencontrer, ce qui donne à la période tout son aspect dramatique³. Au cours de l'année, la position française évolue en trois étapes.

Jusqu'en juin, le nouveau gouvernement se place dans la lignée des plans Briand-Loucheur de décembre 1921 ; il est prêt à régler le problème des réparations sur des bases très inférieures à celles du plan de Londres de mai 1921 ; il est favorable à l'émission par l'Allemagne d'un emprunt international de 25 à 26 milliards sur dix ans, à l'usage intensif des livraisons en nature, et à l'octroi d'un moratoire limité, à condition que la Commission des Réparations puisse exercer un contrôle sévère des finances allemandes, pour s'assurer que le Reich veut bien jouer le jeu. Mais l'opposition des Anglais comme des Belges, qui exigent une réduction préalable de la dette allemande, le choc psychologique asséné par le traité de Rapallo, l'assassinat de Rathenau, signe de la montée du nationalisme extrémiste, et l'irréversible chute du mark, qui s'accélère à partir de l'été, tout concourt à la détérioration rapide de la situation politique et économique de l'Allemagne. La méfiance française se renforce et le thème de la sécurité réapparaît au premier plan.

À la conférence de Londres, du 7 au 14 août 1922, la France réclame désormais, contre l'octroi d'un moratoire, une prise de gages *réels* dans la Ruhr et en Rhénanie : cession des forêts domaniales, des mines fiscales, participations majoritaires dans des usines de colorants, taxes sur les exportations des territoires occupés⁴. Il n'est plus question d'une éventuelle réduction des 132 milliards. La

1. Ministère des Affaires étrangères (MAE), Papiers Seydoux, vol. 27, note de Seydoux, le 26 février 1923. Jacques Seydoux est le sous-directeur des affaires commerciales au Quai d'Orsay. C'est lui qui, à Paris, centralise les informations et coordonne l'opération de la Ruhr. Il joue à ce titre un rôle considérable dans la définition de la politique française.

2. Voir une note de Charles de Lasteyrie, ministre des Finances, qui compare en juillet 1922 la situation financière de la France à celle de l'Allemagne (MAE, Relations commerciales, vol. 136, 76-81).

3. Georges-Henri Soutou, « L'année 1922 et les ambiguïtés économiques du traité de Versailles », colloque de l'Association européenne d'histoire contemporaine, Florence, 1992.

4. MAE, Papiers Millerand, vol. 22, 145-162, note de Seydoux, le 24 juillet 1922.

délégation française se heurte à la forte opposition du Cabinet anglais, qui, en privé, qualifie ce plan de «ridiculous and insulting»¹: la France, pense-t-on à Londres, ne demande pas des garanties, mais des sanctions, qui d'ailleurs trahissent ses ambitions politiques sur la Rhénanie. Mais le principal point de désaccord concerne la saisie des mines de la Ruhr. D'abord parce que l'Angleterre doute, avec raison, de la sincérité de Poincaré qui, officiellement, ne parle que d'exploiter les mines, alors que les plans du Quai d'Orsay prévoient une appropriation définitive. Ensuite parce que les houillères britanniques craignent de perdre un client si la sidérurgie française va directement se fournir en Allemagne. Enfin parce que pour l'Angleterre, une action économique efficace ne peut s'obtenir par la force et la coercition.

La conférence ayant échoué, c'est au retour de Londres, le 16 août, que Poincaré se décide pour l'adoption d'un plan de rechange, prêt depuis juin, mais dont les modalités viennent d'être précisées par Jacques Seydoux, celui de la prise de gages territoriaux, sans la Grande-Bretagne, mais si possible avec la Belgique: c'est l'occupation de la Ruhr². Le drame, c'est qu'en décembre 1922, et même aux premiers jours de 1923, Anglais et Allemands sont prêts à faire des concessions aux thèses françaises. Ils accepteraient de revenir notamment aux projets du premier semestre de 1922. Mais il est beaucoup trop tard. La France ne peut désormais faire machine arrière sans perdre la face vis-à-vis de l'Allemagne, et Poincaré, persuadé d'être en position de force, veut mener les débats.

La conférence de Paris, qui se tient du 2 au 4 janvier 1923 est la parfaite illustration

de ce rendez-vous manqué. Le plan qu'y développe le nouveau Premier ministre anglais, Bonar Law, est très proche des conceptions françaises de février, voire d'août 1922, ou du plan Dawes, adopté 18 mois plus tard. Il n'exclut pas la possibilité de saisir des gages (éventuellement territoriaux) en cas de manquements réitérés de l'Allemagne. Il ne s'oppose pas par principe au système du gage productif. De plus, Bonar Law a reçu du Cabinet la mission de discuter, de faire des concessions, voire d'accepter la prise de gages économiques dans la Ruhr, si les conséquences n'en sont pas trop dures pour le Reich, et si la France se charge de l'opération³. De son côté, Poincaré, qui tient à l'Entente et ne désespère pas de convaincre in extremis l'Angleterre de l'accompagner dans la Ruhr, fait un geste: il présente un plan d'occupation interalliée, sans forces armées⁴. Si les Allemands voient les alliés unis dans une action commune, explique-t-il, ils n'oseront pas protester, et l'on n'a pas besoin alors d'envoyer la troupe pour protéger la mission des ingénieurs. Ce genre de raisonnement lui permettra surtout, après coup, de se décharger de ses responsabilités et d'incomber deux semaines plus tard la présence dans la Ruhr de 47000 soldats français et belges à la seule défection britannique! Sur l'essentiel toutefois, Poincaré ne fait pas de concessions: sa volonté d'occuper la Ruhr est intacte, et s'il veut bien de l'Angleterre à ses côtés, c'est uniquement à condition de pouvoir contrôler l'opération de A à Z.

À peine la conférence ouverte, Poincaré coupe court à toute discussion. Il rejette d'entrée le plan Bonar Law, qui ne prévoit la prise de gages qu'en cas de manquement ultérieur ou de résistance de la part du Reich. Il profite de la maladresse du

1. Public Record Office (PRO), Cab 23/30, 445, réunion du Cabinet, le 14 août 1922.

2. MAE, Relations commerciales, vol. 69, 20-42, plan Coste du 15 juin 1922; *Ibid.*, 185-191, plan Seydoux du 11 août; et Papiers Seydoux, vol. 26, note de Seydoux, le 19 août.

3. PRO, Cab 23/32, réunion du Cabinet, le 29 décembre 1922.

4. MAE, r.c., vol. 141, 17-32, note de Coste, le 4 décembre 1922.

Premier anglais, qui en publiant d'emblée son projet, donne l'impression qu'on ne peut le discuter et s'enlève toute possibilité de manœuvre. La conférence avorte prématurément et laisse à de nombreux observateurs, de part et d'autre de la Manche, un goût amer, l'impression qu'on a laissé passer quelque chose. Le plan britannique, malgré ses aspects techniques, rebutants et maladroits, était dans l'ensemble défendable, et pouvait, débarrassé de ses défauts, plus formels qu'essentiels, constituer une sérieuse base de discussions.

En décidant le 3 janvier de stopper les négociations, Poincaré montre combien les temps ont changé depuis mai. La France n'est plus disposée à réexaminer des positions qu'elle avait au début de l'année, mais qu'elle a désormais abandonnées parce qu'elles ne correspondent plus aux objectifs nouveaux qui sont alors les siens. Voyant que l'Angleterre ne veut pas l'accompagner dans la Ruhr à ses conditions, Poincaré franchit le Rubicon en ayant sauvé l'essentiel : les deux pays se séparent sur un *gentleman's agreement* ; on constate sur le ton le plus amical qu'en dépit d'un profond désaccord, il n'y a pas de rupture. La Grande-Bretagne assure la France de sa neutralité bienveillante ; c'est une concession capitale et tout à fait déterminante, qui va permettre à la France de développer durant toute l'année 1923 son programme d'action économique et politique dans les territoires occupés, sans rencontrer, au grand désappointement de l'Allemagne, de résistance effective de la part de l'Angleterre.

Il nous faut maintenant examiner la valeur réelle du gage productif. Pour justifier l'occupation, le gouvernement avance ses arguments. Mais, et c'est en quoi nos recherches apportent un éclairage nouveau sur une question dont on a déjà beaucoup discuté, dire que la France va dans la Ruhr pour aller chercher du charbon est hautement discutable, au moins pour deux raisons.

Au fond, Poincaré sait fort bien que le gage de la Ruhr ne rapportera que des monceaux de marks-papiers sans valeur, et qu'on ne peut guère compter sur la bonne volonté des mineurs, des ouvriers et des industriels de la Ruhr. Il l'avoue sans détours dans son discours du 11 janvier, non sans en faire retomber au passage la responsabilité sur l'attitude britannique : « Nous ne nous dissimulons pas qu'en l'absence de l'Angleterre, la saisie des gages sera fatalement moins productive, et nous ne pourrions pas, du moins immédiatement, la pratiquer avec les mêmes facilités, ni sur l'ensemble des territoires occupés. J'ai d'ailleurs, il y a quelques semaines, prévenu loyalement les Chambres qu'il ne fallait pas s'attendre à des rendements considérables ».

Par ailleurs, ce n'est pas de charbon que la France a besoin, mais de coke, pour faire marcher sa sidérurgie. Or précisément, en décembre 1922, celle-ci est loin de fonctionner à plein et ne manque pas de coke. Le prix de la tonne de coke est stable en France tout au long de l'année, aux alentours de 43 francs-or. Et en 1922, si l'on observe les chiffres d'un peu près, on s'aperçoit que l'Allemagne remplit à 90 % les programmes de livraisons exigés par la Commission des Réparations concernant le coke (les livraisons de charbon, elles, ne sont effectuées qu'à 80 %), alors même que les demandes alliées sont de plus en plus fortes. En 1921, l'Allemagne a livré à la France 6,15 Mt de charbon et 3,75 Mt de coke. En 1922, elle livre 3,3 Mt de charbon et 5,1 Mt de coke¹. Le président de la Commission des Réparations lui-même, Louis Barthou, avoue le 17 décembre qu'on ne peut constater de

1. MAE, Papiers Millerand, vol. 25, 31 bis ; MICUM, *Dix ans de développement industriel allemand*, Bruxelles, Dewarichet, 1924, vol. 1, p. 41-45 ; Georges-Henri Soutou, « Le coke dans les relations internationales en Europe de 1914 au plan Dawes (1924) », *Relations Internationales*, 43, 1985, p. 249-267 ; Alain Baudant, *Pont-à-Mousson (1918-1939), stratégie industrielle d'une dynastie lorraine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1980, p. 37.

manquement pour les livraisons de charbon¹. L'explication que donne Poincaré pour justifier l'occupation de la Ruhr est donc précisément la seule qui ne résiste pas à l'analyse.

Reste de l'explication officielle que la Ruhr est «le gage par excellence»², un incomparable moyen de pression pour forcer l'Allemagne à reprendre ses paiements et à rétablir sa situation financière. D'autre part, les travaux de Jacques Bariéty, comme ceux de Denise Artaud, ont bien montré que la Ruhr était aussi un moyen de faire pression sur l'Angleterre³. Poincaré a le souci constant de ne pas résoudre le problème des réparations en dehors de l'allié britannique, de ne pas en faire une affaire bilatérale franco-allemande (à la différence d'un Millerand, par exemple). Mais il veut avoir toutes les cartes dans son jeu et pouvoir ainsi dicter sa politique à la Grande-Bretagne. C'est essentiellement en cela qu'il diffère de Briand. En décembre 1921, Poincaré ne reprochait pas à Briand de faire des concessions à l'Allemagne, mais d'entrer dans le jeu de l'Angleterre. En décidant l'occupation, il espère réunir un jour les alliés dans une conférence décisive autour du problème allemand. Alors, la carte de la Ruhr pèsera lourd, pour défendre ses intérêts face aux conceptions britanniques.

En quoi consistent ces intérêts? Il ne faut pas hésiter à poser la question de façon brutale. En entrant dans la Ruhr, la France a-t-elle l'intention de créer une situation qui forcera un retour pur et simple à l'exécution du traité de Versailles? Ou pense-t-elle déjà profiter de cette situation pour améliorer le traité, tant sur

les plans des réparations que de la sécurité? La seconde hypothèse est la bonne.

On sait que les modifications territoriales de l'après-guerre ont fait plus que doubler le déficit en coke de la France. En 1913, la sidérurgie française consommait 7 Mt de coke et devait en importer 3; au même moment la Lorraine (alors allemande) en consommait 4 Mt, en provenance directe de la Ruhr. En clair, alors que la production nationale couvrait 58 % de la consommation en 1913, cette production ne couvre plus que 36 % de la consommation potentielle de 1920, et la France de 1919, agrandie de la Lorraine désannexée, a besoin d'importer 7 Mt de coke si elle veut faire fonctionner à plein sa sidérurgie (hypothèse d'école en 1923). Les livraisons de réparations ne pourront combler ce déficit que pour dix ans. Passé 1930, l'acier français dépendra des importations allemandes. En 1919, on pense bien, avec le fer lorrain, détenir un instrument d'échange, voire une arme qui mettra la sidérurgie allemande sous dépendance, et permettra en dix ans d'inverser les rapports de force d'avant guerre. Mais dès 1922, l'échec est patent: tandis que les Allemands apprennent à se passer de la minette lorraine, les Français ne peuvent ignorer le coke de la Ruhr⁴. La seule solution pour eux, reste d'inverser ces rapports par la contrainte, en clair de profiter de l'occupation de la Ruhr pour forcer les industriels allemands à leur céder des mines, au titre des réparations, en toute propriété ou sous forme de participations majoritaires.

Les plans définis par le ministère des Travaux publics dès juillet 1922, puis par le Quai d'Orsay, notamment par Seydoux, reposent sur trois initiatives⁵. Acquérir la

1. MAE, Papiers Millerand, vol. 24, 266-271, réunion du 17 décembre 1922 dans le cabinet de Poincaré.

2. L'expression est du général Degoutte.

3. Jacques Bariéty, *Les relations franco-allemandes après la première guerre mondiale*, Paris, Pédone, 1977, p. 119-120; Denise Artaud, «À propos de l'occupation de la Ruhr», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 17, 1970, p. 1-21.

4. Jacques Bariéty, *op. cit.*

5. MAE, Papiers Millerand, vol. 22, 166-172, note de Le Trocquer, ministre des Travaux publics, le 26 juillet 1922; vol. 24, 304-316, réunion du 23 décembre, présidée par Seydoux; *Ibid.*, Relations commerciales, vol. 141, 36-48, réunion du 22 décembre; ministère des Finances, vol. B 32.266: note de Coste, le 26 janvier 1923.

propriété définitive des mines de la Sarre, ce que le traité de Versailles permet de faire à tout moment, contre indemnisation (minime) portée au compte réparations du Reich. Prendre possession des mines fiscales de la Ruhr, c'est-à-dire des mines appartenant à l'État, contre 400 à 450 millions de francs-or; elles donneraient environ 12 Mt de charbon et 3 Mt de coke annuels. Obtenir la cession des mines qui, en 1913, alimentaient les usines sidérurgiques de Lorraine, et qui fournissaient donc 4 Mt de coke. On voit que l'objectif initial est non seulement de redonner à la Lorraine le coke dont elle disposait en 1913, mais de couvrir en plus les 3 Mt que la France importait d'Allemagne à cette date. «En réalité, écrit Seydoux le 22 décembre 1922, dans le plan tracé au mois d'août dernier [celui présenté à Londres], notre but était la propriété des mines et des forêts fiscales, et non une jouissance temporaire de ces biens. Ce point de vue doit être bien compris et maintenu»¹. Le coke joue donc bien un rôle décisif dans l'occupation de la Ruhr. Mais contrairement aux affirmations de Poincaré, il intervient plus dans les objectifs à long terme que dans les préoccupations immédiates. «Nous allons chercher du charbon...» certes, mais pour 1930 et au-delà, aurait dû ajouter le président du Conseil.

Cela nous conduit tout naturellement à nous interroger sur le rôle du Comité des Forges dans la définition de ces objectifs. La mission des ingénieurs, envoyée dans la Ruhr avec quasiment tous les pouvoirs, n'est pas, loin de là, composée de seuls fonctionnaires des Travaux publics. De nombreux ingénieurs et non des moindres issus de l'industrie privée ont été réquisitionnés: le président de la MICUM, Émile Coste, est membre de la direction des mines de Blanzky, ses deux principaux

adjoints, Aron et Daum, sont respectivement directeur des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est et directeur-adjoint des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt. De là à conclure qu'en plaçant leurs hommes, les industriels sont les véritables inspirateurs de la politique française, et que Poincaré n'est entre leurs mains qu'une simple marionnette, il n'y a qu'un pas qu'on n'hésite pas à franchir, surtout du côté du PCF². Les travaux de Jean-Noël Jeanneney, comme ceux d'Alain Baudant, ont fait justice de cette légende³. De fait, toutes les archives du Quai d'Orsay comme celles du Comité des Forges montrent qu'il n'y a pas de pression directe de celui-ci sur celui-là. Certes, le Comité a bien les mêmes idées que le gouvernement sur la cession des mines de la Ruhr. Son secrétaire général, Robert Pinot, rédige en avril 1923 un long mémoire de 150 pages intitulé: «La sidérurgie française et la question du règlement définitif des réparations», qui le montre assez⁴. Mais les plans du Quai d'Orsay sont élaborés sans concerter les industriels, et même à leur insu.

On en veut pour preuve une lettre de Camille Cavallier à Théodore Laurent, datée du 13 janvier 1923. Le directeur de Pont-à-Mousson explique à son confrère de Marine-Homécourt qu'il a passé ses derniers mois à écrire à son ami Millerand, à tenter de s'entretenir, en vain, avec des fonctionnaires du Quai d'Orsay, à répéter ses idées dans les sphères gouvernementales: «C'est du grain jeté au vent, note-t-il. Tombera-t-il sur de la terre où il germera, ou bien sur des pierres, ou sur le chemin? J'ai cherché à me faire une opinion personnelle sur ce que l'on pourrait faire, mais on est arrêté au premier pas quand, comme moi, on ignore absolu-

2. Voir, par exemple, Alphonse Ker, *Le Comité des Forges et l'occupation de la Ruhr*, Paris, L'Humanité, 1923.

3. Alain Baudant, *op. cit.*; Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en République. L'argent et le pouvoir (1914-1940)*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 111-115 et 155-160.

4. Pont-à-Mousson, vol. 36.460/A.

1. MAE, Relations commerciales, vol. 141, 36-48, réunion du 22 décembre 1922.

ment quelles sont les idées de M. Poincaré. Je suppose naturellement qu'il en a ; je lui suppose une ligne de conduite, mais quelle est-elle? »¹. De même, la nomination de Daum à la MICUM surprend et le principal intéressé, et Théodore Laurent, son patron. Daum part pour la Ruhr dans l'inconnu, en tant qu'ingénieur en chef des mines, et non comme ingénieur des Aciéries de la Marine chargé d'une mission bien précise par le Comité des Forges².

Au reste, durant toute l'année 1923, Pinot, Wendel ou Cavallier multiplient les lettres et les visites au Quai d'Orsay : ce sont autant de ballons d'essai qui restent sans réponse. On les écoute, et c'est tout. Il faut attendre l'automne pour que le gouvernement daigne enfin consulter les industriels, et qu'il se rende compte qu'ils sont divisés. Notamment entre le Comité des Forges, qui réclame la cession des mines en pleine propriété, et le Comité des Houillères, qui craint la concurrence, et demande seulement des participations minoritaires de 20 à 30 %. Le plan Guillaume-Frantzen du 20 décembre 1923, qui résume les objectifs français du moment, est élaboré par des ingénieurs du ministère, sans la collaboration directe des industriels, mais essaye de tenir compte des différents avis. Il réclame la cession de parts majoritaires dans les mines qui alimentaient la sidérurgie lorraine avant la guerre. Le système est jugé plus sûr et plus avantageux que la pleine propriété : la présence d'actionnaires allemands atténuera les éventuelles représailles du Reich et permettra de répartir la production des mines selon les besoins de chacun : le coke aux Français, le charbon (dont l'écoulement aurait sinon posé problème) aux Allemands. On a d'autre part modéré les ambitions, en

renonçant à réclamer la cession des mines fiscales, à rendement médiocre³.

Nous voulons enfin aborder un dernier point, et non des moindres, que la recherche historique a jusqu'alors généralement trop sous-estimé : à côté de ces objectifs économiques à long terme et inavoués, il y a place aussi pour des objectifs politiques et stratégiques. Dès la fin de 1922, les responsables français songent très sérieusement à profiter de l'occupation de la Ruhr pour créer sur l'ensemble des territoires occupés (Ruhr et Rhénanie) une entité politique autonome (et non indépendante), en fait un protectorat, qui assure définitivement, au-delà de l'évacuation des troupes prévue pour 1935, la sécurité de la France. Ces idées sont notamment présentes depuis longtemps chez les deux plus hauts représentants français dans les territoires occupés, Paul Tirard, président de la Haute Commission Interalliée des Territoires Rhénans, et le général Degoutte, commandant en chef de l'armée du Rhin et des troupes interalliées. L'administrateur comme le militaire sont bien plus que de simples exécutants des directives gouvernementales. Ce sont deux hommes qui disposent sur place d'une certaine autonomie d'action, et qui, surtout, ont l'entière confiance de Poincaré.

Paul Tirard, ancien secrétaire général de la Résidence au Maroc, auprès de Lyautey, expérience dont il retiendra les leçons, se sent rempli, dès son arrivée sur le Rhin, d'une mission non seulement administrative, mais aussi politique et civilisatrice, au sens large du terme. Avec lui, c'est, veut-il faire croire, la France, son esprit, ses valeurs, sa culture, qui s'installent (ou qui reviennent) en Rhénanie. Par-delà le siècle de domination prussienne, l'histoire

1. *Ibid.*, vol. 7246/A.

2. *Ibid.*, vol. 7361/A, lettre de Laurent à Cavallier, le 10 janvier 1923.

3. MAE, Relations commerciales, vol. 212, 93-111, rapport de Guillaume et Frantzen, le 20 décembre 1923, présenté par Seydoux ; vol. 213, 212-214 et vol. 214, 48-55, notes récapitulatives de Seydoux, le 12 février 1924, et de Frantzen, le 7 mars 1924.

de France renoue avec l'histoire rhénane. Il inscrit toute son action en Rhénanie, qu'il conçoit comme une province pro-consulaire, dans la lignée de la politique traditionnelle française, tant monarchiste que révolutionnaire. Il utilise d'abord ses pouvoirs, qui sont grands, pour développer tout un programme culturel de rapprochement franco-rhénan. «L'objectif initial de notre action en territoire occupé, écrit-il, me paraît être le suivant : favoriser sans immixtion dans la politique intérieure du pays les efforts des populations rhénanes vers un régionalisme affranchi de la tutelle prussienne et bavaroise et, en général, assurer à ces populations la possibilité de faire entendre leur voix et leur volonté pacifique au sein des Conseils d'Empire.¹»

Mais on peut aller plus loin. Dans le cas, par exemple, de ruptures politiques en Allemagne, ou de mauvaise volonté du Reich provoquant des sanctions interalliées, la France a le devoir d'utiliser à plein les immenses pouvoirs dévolus à la HCITR en temps de crise, et de favoriser le régionalisme rhénan, en hâtant la création sur le Rhin d'un état autonome, relié à Berlin par le lien le plus lâche qui soit, et soumis de fait à l'autorité toute-puissante de la Haute Commission. Tirard a dans ses tiroirs un programme tout prêt, qu'il ne cesse d'envoyer au Quai d'Orsay, et qui tient en quatre points principaux². Expulsion de Rhénanie des fonctionnaires prussiens et bavarois, aussitôt remplacés par des Rhénans. Établissement d'un cordon douanier à l'Est des territoires occupés (Ruhr comprise), accompagné d'une réduction du tarif douanier sur la frontière franco-rhénane, afin de réorienter vers l'Ouest le commerce régional ; sur ce dernier point, la volonté de Tirard se heurtera

toujours, même à l'automne 1923, aux intérêts de l'industrie française, qui craint la concurrence des produits rhénans. Refonte du système monétaire, avec la création d'un mark rhénan, que Tirard aimerait carrément voir défini par rapport au franc. Création d'un budget rhénan, et donc, élection d'une assemblée locale, nécessaire pour voter ce budget.

Le général Jean-Marie Degoutte, dont la personnalité, trop méconnue, mériterait une étude approfondie, a des idées encore plus tranchées et systématiques. L'Allemagne de Weimar n'est pour lui qu'un avatar du Reich, renforcé encore dans son unité par l'abandon, après 1919, de ses populations allogènes. Ce qu'il veut, c'est la refonte générale du pays sur des bases fédéralistes, c'est le retour à l'Allemagne des électors. L'exemple rhénan sera la première étape d'un vaste processus qui gagnera rapidement l'ensemble du pays. Degoutte aussi répète inlassablement ses idées, dans de longs rapports mensuels qu'il envoie au ministère de la Guerre :

«L'heure est venue, semble-t-il, pour la France, de prendre des décisions qui vont enchaîner sa politique pour de longues années. Faut-il persévérer dans la voie où se sont engagés les négociateurs du traité, ne voulant connaître que l'Allemagne et confirmant, dans la Salle des Glaces du château de Versailles, cette unité de l'Empire allemand qui s'y était fondée un demi-siècle auparavant ? Faut-il reprendre, au contraire, et dans quelle mesure, les anciennes traditions de Louis XIV et de Napoléon 1^{er} et faire revivre dans notre langage diplomatique, l'expression «les Allemandes» qui était seule pratiquée autrefois ? Il semble qu'entre le danger mortel d'une Allemagne unitaire et les perspectives pleines de promesses d'une Allemagne fédéraliste, le souci d'assurer l'avenir de la France et la paix du monde ne permette pas d'hésiter. POUR QUELQUE TEMPS ENCORE, LA SOLUTION FÉDÉRALISTE EST POSSIBLE. HATONS-NOUS D'EN PROFITER»³.

1. Archives nationales (AN), AJ 9, vol. 3774, note du 29 octobre 1919. Voir Pierre Jardin, «La politique rhénane de Paul Tirard», *Revue d'Allemagne*, 21, (2), avril-juin 1989, p. 208-216.

2. AN, AJ 9, vol. 3774, rapport de Tirard à Poincaré, le 19 janvier 1922 ; vol. 3776, note «sur question rhénane».

3. Service historique de l'armée de terre (SHAT), 7N, vol. 2655, rapport du 6 mars 1920. Les majuscules sont dans le texte.

Il ira même, en juillet 1923, au moment où la crise de la Ruhr semble rendre concrètes les idées les plus folles, jusqu'à rédiger un projet très précis de division du Reich en onze états autonomes, de population sensiblement égale, homogènes, et opposés entre eux : une Bavière catholique, monarchiste et paysanne y côtoie, par exemple, une Saxe protestante, socialiste et ouvrière, une Souabe bourgeoise et modérée, ou deux états rhénans, l'un au Nord (Westphalie occidentale et Rhénanie centrale), ouvrier et catholique, l'autre au Sud (Coblence, Trêves, Hesse et Palatinat), à tendances démocratiques et paysannes prédominantes, et à religions mêlées¹.

À noter que pour Tirard comme pour Degoutte, il n'est pas question d'annexion, ni de Rhénanie indépendante. La solution doit être autonomiste, et non séparatiste. Un état indépendant aurait un pouvoir fort, et pourrait s'opposer à la présence française, exiger l'évacuation le moment venu et, en cas de conflit franco-allemand, se rallier sans doute aux côtés du Reich. La garantie de sécurité serait donc fort minime. La France ne soutient pas les séparatistes rhénans, en 1922 et 1923, du moins avant le putsch d'Aix-la-Chapelle du 21 octobre 1923, si ce n'est financièrement, et pour se réserver toute possibilité d'action.

Toujours est-il qu'avec l'année 1922, le moment paraît bien choisi pour passer enfin à l'action. Le traité de Rapallo, qui crée une psychose sécuritaire, ramène la question rhénane au premier plan. Pour Degoutte comme pour Tirard, le doute n'est plus permis : occuper la Ruhr permettrait de faire coup double, de résoudre à la fois les deux questions des réparations et de la sécurité laissées en suspens par le traité de Versailles, et dont la solution commune jusqu'à présent semblait problématique, voire contradictoire.

Dans l'immédiat, le Quai d'Orsay ne se rallie toutefois pas à ces conceptions extrêmes. Les plans d'occupation de la Ruhr, élaborés par Coste et Seydoux de juin à août 1922, restent purement économiques, à l'exclusion de toute mesure qui pourrait avoir une incidence politique, tel, par exemple, l'établissement d'un cordon douanier à l'Est du Rhin, comme on l'avait fait de mars à septembre 1921. Ce sont ces plans-là qui décident Poincaré à franchir le pas, au lendemain de l'échec de la conférence de Londres. Ce n'est qu'ensuite, de septembre à novembre, que l'occupation prend une dimension politique et se charge d'objectifs nouveaux.

Le rôle joué par Lasteyrie, le ministre des Finances, est alors déterminant. Ses services passent à la loupe le plan Seydoux du mois d'août, et trouvent ses conclusions trop optimistes : l'exploitation économique de la Ruhr coûtera cher et n'apportera que des milliards de marks dénués de toute valeur. Ce n'est certainement pas dans l'espoir d'effectuer une opération rentable qu'il faut occuper la Ruhr. Si l'on veut toutefois persister dans cette voie, et toute l'habileté de Lasteyrie est justement de ne pas donner son avis sur ce point, il faut savoir que l'intérêt de l'occupation ne pouvant être financier, il ne peut qu'être politique². Voilà un raisonnement qui ouvre soudain de nouvelles perspectives. Poincaré, par ailleurs poussé par Tirard, n'y est pas insensible, même s'il répond d'abord à Lasteyrie qu'on ne saurait remettre en cause le plan Seydoux, quelles qu'en soient les imperfections.

Ce n'est qu'à la fin novembre que Poincaré dévoile ses pensées. Il le fait d'abord devant les ministres belges Theunis et Jaspar, le 23, en parlant d'expulser les fonctionnaires prussiens de Rhénanie, et d'y introduire une monnaie stable, « en créant

1. *Ibid.*, Vol. 3489, p. 30-31, note de Degoutte, le 11 juillet 1923.

2. MAE, Relations commerciales, vol. 69, 225-228, lettre de Lasteyrie à Poincaré, le 24 août 1922.

en quelque sorte une frontière monétaire¹. La surprenante franchise du président du Conseil s'explique aisément : il veut alors convaincre les Belges de le suivre dans la Ruhr ; autant montrer d'emblée sa détermination, quitte à inquiéter ses interlocuteurs. Ceux-ci le suivront en effet, moins séduits d'ailleurs par les avantages de l'occupation que soucieux de surveiller la France et de ne pas la laisser seule tirer les marrons du feu de la situation rhénane.

Quelques jours plus tard, le 27, se tient à l'Élysée une réunion restreinte du conseil des Ministres, présidée par Millerand, qui a laissé de la séance un précieux compte rendu manuscrit². Foch, Degoutte et Tirard sont présents. C'est à ce moment qu'on donne à l'occupation sa dimension politique. Tirard évoque la possibilité, plus que probable, d'une résistance allemande. On sent bien que pour lui, rien ne sera plus facile, au besoin, que de provoquer cette résistance. L'occupant, alors, développera son programme d'action : expulsion des fonctionnaires prussiens (on y revient toujours), établissement d'un cordon douanier sur le Rhin, lancement d'une réforme monétaire. « Les territoires occupés deviendraient un état autonome. » Les notes de Millerand s'achèvent sur cette phrase capitale de Poincaré, qui vient d'écouter sans broncher l'exposé du haut-commissaire : « En mars ou avril, on aura la désorganisation de l'Allemagne ».

Désorganiser, d'accord, mais aussi réorganiser : dès le 2 décembre, le ministère des Finances propose la création d'une monnaie rhénane basée sur l'or, avec le concours de banquiers locaux unis dans un consortium avec des Français et des Belges³. Le 9 janvier 1923, l'avant-veille

de l'occupation, Jean Tannery, chef du service Allemagne à la rue de Rivoli, est dépêché par Poincaré dans la Ruhr pour prendre contact avec les banquiers rhénans. C'est le début d'un long processus, jalonné d'hésitations, d'échecs et de coups d'essais, qui aboutira au projet de banque rhénane d'émission signé le 1^{er} décembre 1923 entre une délégation française menée par Paribas et un groupe très représentatif de banquiers allemands dirigé par Louis Hagen, ami personnel et homme de confiance du maire de Cologne, Konrad Adenauer. La politique monétaire de la France en Rhénanie n'est pas improvisée durant l'année 1923, au gré des circonstances et en réponse à la résistance allemande. Elle fait partie des objectifs initiaux de l'occupation, tels qu'ils sont définis à la fin de 1922.

On voit tout le chemin parcouru depuis l'été. L'occupation de la Ruhr reste bien sûr une solution au problème des réparations, mais le souci d'assurer aussi la sécurité de la France en bouleversant la situation politique, sinon de l'Allemagne, du moins des pays rhénans, passe indiscutablement, peu à peu, au premier rang des objectifs français.

Nous aimerions finir sur trois remarques. On a affaire, avec l'occupation de la Ruhr, à une décision politique. Le but réel est bien d'améliorer le traité de Versailles, par l'emploi de la force et de la contrainte, pour compléter de fait ses dispositions sur les deux points faibles que sont l'approvisionnement de la sidérurgie française en coke allemand au-delà de 1930, et la sécurité sur le Rhin au-delà de 1935. La faiblesse du système étant que les objectifs se sont, durant l'année 1922, superposés les uns aux autres, les desseins politiques venant s'ajouter aux visées purement économiques sans impliquer pour autant une refonte générale des plans ou de la philosophie de l'opération. C'est de cette confusion d'objectifs que naissent les principales difficultés aux-

1. *Ibid.*, Vol. 138, 163-175, compte rendu de l'entretien du 23 novembre. Le compte rendu belge, rédigé par l'ambassadeur Gaiffier, confirme entièrement ces propos (ministère des Affaires étrangères de Belgique, vol. 10.070, télégramme de Gaiffier à Jaspar, le 24 novembre).

2. MAE, Papiers Millerand, carton n° 26.

3. AN, AJ 9, vol. 6383.

quelles la France se heurte en 1923 : absence d'une politique clairement définie, hésitations de dernière minute, rivalités entre les décideurs et les organismes, chacun donnant à l'occupation sa vision particulière. C'est là qu'il faut chercher une des raisons de l'échec final.

Il est aussi très frappant de voir à quel point l'occupation est décidée, et ses objectifs définis, en comité restreint, par des hommes de l'État, des hauts fonctionnaires, sans consulter les responsables économiques privés, sans se préoccuper des conceptions divergentes de l'opposition, sans subir l'influence directe de l'opinion publique ou de la presse. Il s'agit d'une décision volontariste, essentiellement prise en fonction des résultats qu'on espère recueillir. Certes, le 11 janvier 1923, la volonté gouvernementale coïncide avec celle de la majorité des industriels, des députés et des Français, mais sans l'avoir expressément recherché. On conçoit tout ce qu'une telle situation peut avoir de fragile et d'incertain pour l'avenir.

On peut enfin s'interroger, à l'heure du bilan, sur l'immense décalage existant entre les ambitieuses perspectives de janvier 1923 et les maigres résultats d'août 1924, lorsqu'à la conférence de Londres, Herriot décide d'évacuer la Ruhr sans contrepartie directe. Le jeu en valait-il la chandelle ? Sur le plan politique, la fin de l'automne 1923 voit l'échec définitif des projets rhénans ; la question cessera peu à peu d'empoisonner les relations franco-allemandes, et c'est déjà un résultat. Quant aux réparations, si la France doit renoncer aux plans d'appropriation des mines de la Ruhr, elle obtient par le plan Dawes qu'une partie des paiements allemands puisse se faire en nature, par

contrats de livraisons librement conclus sur des bases commerciales, dont Berlin, et c'est là l'important, garantit la bonne exécution sans limite de temps pour les fournitures de combustibles. La commercialisation des prestations en nature répond à une vieille demande des sidérurgistes : un approvisionnement en coke de la métallurgie française, garanti par des contrats commerciaux à long terme, par-delà la date fatidique de 1930. C'est un incontestable succès. Quant au bilan financier, il nous semble vain de comparer ce que la France reçoit de l'Allemagne, par l'occupation de la Ruhr en 1923-1924, avec ce qu'elle a reçu en 1922 (une somme à peu près égale) ou ce qu'elle recevra en 1925 (une somme deux à trois fois supérieure). La Ruhr n'est pas une parenthèse entre 1922 et 1925 ; ce n'est pas l'essai gratuit d'une politique différente. L'occupation a permis de dénouer une situation bloquée ; c'est une période de transition, dont l'importance et les effets ne se mesurent pas en termes de recettes et de dépenses. C'est l'année 1922 qui rend inévitable l'occupation de la Ruhr, et c'est l'occupation qui rend possible le plan Dawes. C'est là son principal mérite.

□

Agrégé d'histoire, spécialiste des relations internationales au 20^e siècle, Stanislas Jeannesson est actuellement attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Paris IV Sorbonne. Il a soutenu en 1995 une thèse de doctorat d'histoire intitulée «La France, Poincaré et la Ruhr (1922-1924)», sous la direction de Georges-Henri Soutou.